



**PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le lundi 28 juin 2021 à 17 h 30 en visioconférence**

**Sont présents:** Monsieur Pierre Séguin, maire  
Madame Nancy Pelletier, conseillère  
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller  
Madame Gabrielle Labbé, conseillère  
Madame Karine Bérubé, conseillère  
Monsieur Kim Comeau, conseiller  
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller  
Monsieur Yvan De Lachevrotière, directeur général adjoint

**Sont absentes:** Madame Nancy Forget, directrice générale  
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

Pour cette séance, monsieur Yvan De Lachevrotière, directeur général adjoint, agit à titre d'assistant-greffier.

*Chacun des membres du conseil présents reconnaît qu'un avis de convocation à cette séance leur a été notifié ou qu'il a renoncé au dit avis, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

*Les personnes présentes participent à cette séance en visioconférence dans le respect des mesures sanitaires en vigueur liées à la pandémie de la COVID-19.*

**2021-06-164 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)**

IL EST proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 28 juin 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-06-165 2. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - OMAR ABOU SHAREBAIN - CHARGÉ DE PROJET - SERVICES TECHNIQUES- EMBAUCHE (03-2000/S0001)**

CONSIDÉRANT que le poste de chargé de projet aux Services techniques est vacant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Omar Abou Sharebain au poste de chargé de projet aux Services techniques avec le statut de cadre à l'essai, laquelle prendra effet le 5 juillet 2021.

QUE cette embauche soit conditionnelle à la réussite du processus de sélection.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer au nom de la Ville le contrat à intervenir avec monsieur Abou Sharebain pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-06-166 3. RÈGLEMENT NUMÉRO 711-1 - GESTION CONTRACTUELLE: MESURES FAVORISANT LES FOURNISSEURS QUÉBÉCOIS - ADOPTION (07-2500)**

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* a été sanctionnée par le gouvernement provincial le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 124 de cette loi, les municipalités situées sur le territoire québécois, entre autres, doivent inclure, dans leur règlement de gestion contractuelle et pour une durée de trois ans, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

CONSIDÉRANT que cette disposition a notamment pour but de permettre aux municipalités locales d'aider les entreprises de leur territoire et de contribuer à la relance économique du Québec, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 711 de la Ville portant sur la gestion contractuelle doit donc être modifié afin de répondre aux exigences gouvernementales relatives à l'article 124 de la Loi précitée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Gabrielle Labbé, avec dépôt du projet de règlement, lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT que les formalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ont été respectées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Mathieu Auclair et résolu:

D'ADOPTER le règlement numéro 711-1 intitulé "Règlement modifiant le Règlement numéro 711 sur la gestion contractuelle afin de prévoir des mesures favorisant les fournisseurs québécois".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun public n'étant présent et aucune question n'ayant été soumise avant la séance, la période de questions n'a donc pas lieu.

**2021-06-167 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par la conseillère Karine Bérubé et résolu:

DE LEVER l'assemblée à 17 h 40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 13 JUILLET 2021.

*(Original signé)*  
\_\_\_\_\_  
PIERRE SÉGUIN  
MAIRE

*(Original signé)*  
\_\_\_\_\_  
ZOË LAFRANCE  
DIRECTRICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE